

PP/AA P.V. SASS 32

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2025

Ordre du jour :

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 16 octobre et du 6 novembre 2024 et des réunions jointes des 13 et 20 novembre 2024
- 2. Prise en charge holistique des patients atteints de cancer (demande de la sensibilité politique déi gréng du 25 novembre 2024)
- 3. Divers

*

<u>Présents</u>:

Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Paulette Lenert (remplaçant M. Dan Biancalana), M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Tom Rausch, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés:

M. Marc Baum, M. Dan Biancalana, M. Georges Engel

*

<u>Présidence</u>:

M. Marc Spautz, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 16 octobre et du 6 novembre 2024 et des réunions jointes des 13 et 20 novembre 2024

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. Prise en charge holistique des patients atteints de cancer (demande de la sensibilité politique déi gréng du 25 novembre 2024)

En guise d'introduction, <u>Monsieur le Président Marc Spautz (CSV)</u> attire l'attention sur la demande de mise à l'ordre du jour, jointe en annexe, que la sensibilité politique déi gréng a soumise en date du 25 novembre 2024 afin de mener une discussion sur la « *Prise en charge holistique des patient.e.s atteint.e.s de cancer* ».

Il passe ensuite la parole à <u>Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng)</u> qui se réfère à la séance publique du 21 novembre 2024 lors de laquelle Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a signalé sa disposition à mener une discussion approfondie sur cette question importante.¹

L'oratrice constate que les patients atteints d'un cancer se voient confrontés à de multiples défis susceptibles de porter atteinte à plusieurs aspects de leur vie quotidienne. D'un côté, la maladie risque d'entraîner des répercussions sur l'activité professionnelle du patient. Dans ce contexte, la Fondation Cancer revendique depuis des années une autorisation de sortie sans restriction pour les patients atteints d'un cancer et déclarés incapables de travailler par leur médecin traitant. En outre, il s'agit d'organiser le retour au travail dans les meilleures conditions possibles, par exemple dans le cadre d'une reprise progressive du travail pour raisons thérapeutiques ou d'un reclassement professionnel interne. D'un autre côté, la maladie peut avoir un impact sur la situation sociale du patient atteint d'un cancer. À cet égard, il faudrait faire en sorte que les patients défavorisés et ne pouvant pas bénéficier de l'assurance dépendance puissent obtenir une aide sociale, sans entraves administratives. Il faudrait également assurer la prise en charge de certaines prestations telles que les consultations oncodiététiques et aider les patients à adopter un mode de vie sain en garantissant un accès à des cours de sport ou de yoga. En outre, il faudrait prévoir une aide familiale au profit des jeunes parents atteints d'un cancer, ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale. Enfin, l'oratrice se prononce en faveur de la prise en charge de l'oncofertilité par la Caisse nationale de santé (ci-après « CNS »).

Madame Bernard constate que la plupart des patients se disent satisfaits de leur traitement médical à l'hôpital et plus spécifiquement du *Case Manager* qui les accompagne tout au long de leur parcours en oncologie. Ceci dit, elle se demande quelle instance est compétente pour guider et conseiller le patient à la sortie de l'hôpital. L'oratrice invite Madame la Ministre à faire un état des lieux des services existants et à présenter, le cas échant, les améliorations qui sont envisagées afin d'assurer une prise en charge holistique des patients atteints d'un cancer. À cet égard, elle salue le fait que les premiers résultats de l'enquête nationale Colive Cancer ont été publiés en date du 13 janvier 2025.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez confirme que le parcours du patient atteint d'un cancer est un parcours du combattant qui commence par l'annonce du diagnostic. Elle rappelle que l'objectif du Plan National Cancer (PNC) 2014-2018 était de couvrir les différentes étapes de ce parcours. Le deuxième Plan National Cancer (PNC2 2020-2024), prolongé jusqu'en 2026, vise à consolider les actions de lutte contre le cancer lancées dans le cadre du premier PNC. Il est décliné en différents axes qui couvrent les aspects mentionnés par l'oratrice précédente. Madame la Ministre renvoie à son tour à l'enquête nationale Colive Cancer qui vise à recueillir l'expérience des personnes concernées afin d'évaluer la prise en charge des

-

¹ Heure d'actualité n° 4411 du groupe politique DP au sujet des pathologies féminines : prévention et traitements (Octobre rose)

patients atteints d'un cancer au Luxembourg². Elle constate que le patient confronté à un diagnostic de cancer se voit proposer non seulement un traitement médical adapté, mais également une prise en charge psychologique afin d'aider le patient lui-même ainsi que les membres de sa famille à mieux gérer la situation. Les établissements hospitaliers proposent ainsi un parcours permettant une prise en charge assez complète du patient.

Une fois le traitement médical terminé, ce sont des associations spécialisées et conventionnées par l'État qui prennent la relève. Le principal acteur sur le terrain est la Fondation Cancer avec laquelle le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (ciaprès « M3S ») a conclu une convention dotée d'un budget conséquent. Il existe également des associations spécialisées dans l'accompagnement des enfants atteints d'un cancer et de leurs parents, qui se voient confrontés à des défis particuliers (Fondatioun Kriibskrank Kanner, Een Häerz fir kriibskrank Kanner). Madame la Ministre renvoie plus spécifiquement aux services qui sont gratuitement proposés par la Fondation Cancer et suggère aux membres de la commission parlementaire d'inviter des représentants de la Fondation Cancer à venir présenter ces services en commission

Force est de constater que beaucoup de patients ont du mal à gérer leur vie après la fin de leur traitement médical à l'hôpital où ils pouvaient bénéficier par exemple d'un accompagnement psychologique, d'une prise en charge diététique ou d'une assistance sociale. Partant, Madame la Ministre a encouragé la Fondation Cancer à assurer une coopération encore plus étroite avec les services oncologiques des établissements hospitaliers pour faire en sorte que le *Case Manager* à l'hôpital oriente le patient vers la Fondation Cancer pour bénéficier d'un encadrement extrahospitalier après la fin du traitement médical. En outre, le M3S entreprend des efforts visant à assurer une meilleure transition au niveau de la prise en charge financière de certaines prestations, ceci en coopération avec la CNS et les acteurs du terrain.

En ce qui concerne le monde du travail. Madame la Ministre donne à considérer que la reprise progressive pour raisons thérapeutiques est considérée comme une période d'incapacité de travail totale et est donc comptabilisée comme telle pour déterminer l'échéance de la fin de droit aux indemnités pécuniaires (78 semaines sur une période de référence de 104 semaines). Il est prévu d'analyser cette question dans le cadre de la discussion sur le taux d'absentéisme au travail. En effet, il a été décidé, dans le contexte du comité quadripartite en matière d'assurance maladie-maternité, de créer un groupe de travail dédié à l'absentéisme dont la première réunion est sur le point d'être convoquée. Ce groupe de travail, qui se composera d'un certain nombre de sousgroupes dédiés aux différents aspects de cette problématique, aura pour objectif de trouver une solution globale. La question du reclassement professionnel fera partie intégrante de cette discussion. Il s'agit notamment de remédier aux situations dans lesquelles le Contrôle médical de la sécurité sociale et le médecin du travail émettent des appréciations divergentes sur l'état de santé d'une personne et de créer un dispositif visant à prendre en compte la situation spécifique des personnes en voie de reclassement qui risquent de dépasser les 78 semaines d'incapacité de travail.

Enfin, Madame la Ministre renvoie au rôle important de la prévention qui peut réduire le taux d'incidence des cancers de l'ordre de 30-40%. Elle salue le fait que le taux de la mortalité liée au cancer est en baisse continue, sachant que cette baisse rend nécessaire une prise en charge de longue durée des patients atteints d'un cancer.

-

² https://www.colivecancer.lu/

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Prise en charge holistique

<u>Madame la Députée Alexandra Schoos (ADR)</u> demande s'il est prévu de créer une plateforme numérique rassemblant toutes les informations pertinentes sur la prise en charge des patients atteints d'un cancer.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez réplique qu'il s'agit de faire en sorte que le patient soit placé au centre de la prise en charge et que les différents professionnels qui interviennent tout au long du parcours soient en mesure de lui fournir d'office toutes les informations dont il a besoin. Ainsi, le patient ne devrait pas être obligé de rechercher lui-même ces informations. Ceci dit, des informations utiles sont disponibles sur les sites de la CNS et de la Fondation Cancer.

En réponse à une autre question de <u>Madame la Députée Alexandra Schoos</u> relative à la création d'un établissement palliatif spécifique pour enfants, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> fait savoir qu'elle est en contact avec l'association « *Pour une parenthèse* », qui œuvre en faveur de la création d'une maison de répit pouvant accueillir des enfants, des adolescents et de jeunes adultes atteints d'une maladie grave. Après avoir visité des établissements à l'étranger, le M3S a conçu un projet en coopération avec l'association « *Pour une parenthèse* » et a identifié des partenaires potentiels pour réaliser ce projet. Celui-ci pourra être présenté aux Députés dès que les travaux préparatoires auront été finalisés.

<u>Madame la Députée Djuna Bernard</u> renvoie à la revendication de la Fondation Cancer visant une meilleure prise en charge de l'oncofertilité, sachant qu'un nombre croissant de personnes jeunes, potentiellement concernées par cette problématique, est atteint d'un cancer.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez précise dans sa réponse que le Luxembourg ne dispose pas de cadre légal pour la cryoconservation de spermatozoïdes ou d'ovocytes. En attendant l'entrée en vigueur d'une loi relative à la bioéthique, Madame la Ministre estime que le médecin traitant devrait, le cas échéant, fournir aux patients intéressés des informations sur les possibilités qui existent dans ce domaine. Elle fait savoir que le M3S a recruté un juriste spécialisé en bioéthique en vue de la rédaction d'une loi en la matière qui devrait compléter les travaux qui ont déjà été effectués par le Ministère de la Justice à cet égard.

En réponse à une question de <u>Madame la Députée Djuna Bernard</u> sur le remboursement des cures thermales à l'étranger, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> renvoie à la procédure prévue pour la prise en charge de soins programmés à l'étranger et se déclare d'accord pour fournir des chiffres concrets sur les autorisations et les refus d'autorisations de la CNS dans ce domaine. En outre, elle attire l'attention sur les services offerts par le Centre de réhabilitation du Château de Colpach qui est devenu un établissement hospitalier spécialisé hébergeant le Service national de réhabilitation post-oncologique et le Service national de réhabilitation physique.

Répondant à une question supplémentaire de <u>Madame la Députée Djuna Bernard</u>, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> précise que les personnes dans le besoin et qui sont atteintes d'un cancer sont tenues de s'adresser à l'office social pour pouvoir bénéficier d'une aide sociale. Ceci dit, les patients qui éprouvent des difficultés financières temporaires en raison de leur maladie, mais qui ne

sont pas éligibles à l'aide sociale, ont la possibilité de recourir aux consultations sociales proposées par la Fondation Cancer.

Monsieur le Député Gérard Schockmel (DP) renvoie au risque d'isolement des patients célibataires, sachant qu'un nombre croissant de ménages est constitué d'une seule personne. En effet, en l'absence d'un conjoint ou d'un partenaire, un patient atteint d'un cancer risque de se retrouver dans une situation où il doit relever tout seul les nombreux défis liés au traitement médical et à l'organisation de la vie quotidienne. L'orateur estime dès lors que toute prise en charge holistique devrait prendre en compte la situation familiale du patient.

En guise de réponse, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine</u> <u>Deprez</u> estime que la question susmentionnée peut être abordée dans le cadre des consultations proposées par la Fondation Cancer.

En réponse à une autre question de <u>Monsieur le Député Gérard Schockmel</u>, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> détaille que les facteurs de risque les plus élevés de cancer sont les facteurs liés au mode de vie (tabagisme, consommation d'alcool, surpoids...), dont l'impact sur le taux d'incidence se situe autour de 30-40%. Un autre facteur de risque est lié à l'environnement physique (qualité de l'air et de l'eau) qui est de l'ordre de 4-5%.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo (LSAP) se réfère à l'évolution des traitements contre le cancer et demande dans quelle mesure les patients auront accès aux nouvelles thérapies oncologiques qui sont normalement très coûteuses, donnant à considérer que l'accessibilité à de telles thérapies est un des avantages d'un système de santé basé sur la solidarité.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez précise dans sa réponse que les experts relevant des services d'oncologie des hôpitaux font partie de réseaux internationaux à la pointe du progrès et disposent dès lors des informations nécessaires sur les nouveaux traitements contre le cancer. De même, les échanges entre experts au sein des différents centres hospitaliers et au niveau national, en coopération avec le Centre François Baclesse, permettent de procéder à une prise en charge optimale des patients atteints d'un cancer. En cas de nécessité, les enfants atteints d'un cancer sont transférés à Bruxelles afin de faire en sorte qu'ils obtiennent les soins spécialisés dont ils ont besoin. Ceci dit, Madame la Ministre invite les Députés à lui rapporter les cas où un patient n'aurait pas eu accès à un traitement à la pointe du progrès.

Vie professionnelle – Absentéisme

<u>Madame la Députée Carole Hartmann (DP)</u> demande des précisions sur le groupe de travail dédié à l'absentéisme et propose de discuter de cette problématique ainsi que de celle du reclassement professionnel lors d'une réunion jointe de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et de la Commission du Travail.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez répond que la création d'un tel groupe de travail a été suggérée par la Mutualité des employeurs au vu des problèmes grandissants auxquels se voient confrontés les employeurs. En effet, le taux d'absentéisme est en hausse depuis la pandémie de Covid-19, ce qui augmente la charge de travail des membres du personnel qui ne sont pas en arrêt maladie. Audelà de l'impact financier de l'absentéisme, il s'agit notamment d'analyser les raisons de ce phénomène, d'encourager un changement des mentalités et de lutter contre toute forme d'abus en la matière. À cela s'ajoute la problématique des arrêts maladie de

longue durée, dont le taux n'a pas augmenté depuis la pandémie et qui est une question à part. Dans ce contexte, Madame la Ministre donne à considérer que la question de la reprise progressive pour raisons thérapeutiques ne concerne pas exclusivement les salariés atteints d'un cancer. Elle précise encore qu'un des sous-groupes de travail susmentionnés sera dédié au reclassement professionnel.

En ce qui concerne la reprise progressive pour raisons thérapeutiques, <u>Monsieur le Président Marc Spautz</u> souligne la nécessité pour l'employeur de faire preuve de flexibilité dans la mesure où le salarié atteint d'un cancer se voit contraint de faire dépendre sa présence sur le lieu de travail de sa réaction physique au traitement médical. En outre, le fait d'aller travailler tout en étant en arrêt maladie n'est pas évident d'un point de vue psychologique.

<u>Madame la Députée Djuna Bernard</u> revient sur la nécessité d'accorder aux patients atteints d'un cancer une autorisation de sortie sans restriction pendant la période d'incapacité de travail, ceci afin de réduire la solitude et l'isolement social des personnes concernées.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez donne à considérer que cette question, qui s'inscrit dans le cadre général de l'absentéisme, concerne non seulement les patients atteints d'un cancer, mais également ceux souffrant de troubles psychiques, dépressifs ou anxieux. Les statuts de la CNS prévoient qu'en principe aucune sortie de la personne portée incapable de travailler n'est permise avant le cinquième jour révolu d'une période d'incapacité de travailler peut exercer certaines activités en dehors du domicile (par exemple des activités sportives) si celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'une prescription médicale précise. En outre, la CNS peut autoriser un séjour dans un pays différent de celui où la personne concernée est domiciliée ou affiliée. Madame la Ministre entend discuter cette question dans le cadre du groupe de travail consacré à l'absentéisme afin d'apporter, le cas échéant, des améliorations au régime de sorties, tout en luttant contre les cas d'abus qui sont rapportés par les employeurs.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo donne à considérer que la reprise du travail suite à un traitement oncologique peut faire partie intégrante de la thérapie et que tous les patients atteints d'un cancer ne sont pas forcément en situation d'invalidité de fait. Il peut donc être bénéfique d'encourager un patient atteint d'un cancer à retourner au travail afin de prévenir le risque d'isolement social, tout en évitant de lui imposer un tel retour.

Dans le même ordre d'idées, <u>Madame la Députée Carole Hartmann</u> renvoie à l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit que « [l]a règle des 78 semaines en cas de maladie de longue durée sera révisée. En cas de congé thérapeutique à mi-temps, la règle des 78 semaines sera suspendue. Pour le surplus, le Gouvernement entend proposer des règles d'exception en fonction de la gravité de la pathologie, protégeant les patients en cas de rechute et évitant la perte des droits de la sécurité sociale. » L'oratrice estime opportun de permettre aux patients atteints d'un cancer de bénéficier d'un congé thérapeutique à mi-temps afin de les réintégrer dans le monde du travail et de prévenir ainsi l'isolement social et les troubles dépressifs. Elle demande si Madame la Ministre a l'intention de prendre rapidement des mesures profitant plus particulièrement aux patients atteints d'un cancer.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez répond par la négative et dit qu'elle préfère trouver une solution globale en coopération avec les partenaires sociaux. Dans ce contexte, elle propose d'envisager un modèle de congé

thérapeutique à mi-temps qui considère l'intéressé comme étant une personne qui travaille et qui bénéficie d'un certificat d'incapacité de travail à mi-temps plutôt que de le considérer comme étant une personne en arrêt maladie et qui a le droit de travailler à mi-temps.

Les membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale se déclarent d'accord avec cette vision des choses.

<u>Madame la Députée Françoise Kemp (CSV)</u> s'interroge encore sur l'opportunité d'autoriser les deux parents à bénéficier en même temps du congé pour raisons familiales en cas de maladie de l'enfant.

<u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> réplique que cette question relève en premier lieu de la compétence du ministre ayant le Travail dans ses attributions.

Droit à l'oubli

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo renvoie à la question parlementaire n°1448 au sujet de la « Convention « droit à l'oubli » entre le Ministère de la Santé et l'Association des compagnies d'assurances luxembourgeoises », qu'il a déposée en date du 25 octobre 2024. Depuis le 1er janvier 2020, ladite convention facilite sous certaines conditions l'accès à l'assurance solde restant dû d'un emprunt immobilier aux personnes atteintes d'un risque aggravé de santé. Sont en premier lieu concernées les personnes ayant été atteintes d'un cancer et guéries de longue date. Bien que cette réglementation constitue un progrès, l'orateur constate que les compagnies d'assurance et les instituts bancaires continuent d'adopter une approche restrictive à l'égard des personnes atteintes d'un cancer, alors que le taux de survie a considérablement augmenté grâce au dépistage et aux nouvelles thérapies oncologiques. Au vu de ce qui précède, l'orateur souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de continuer à renforcer le droit à l'oubli.

Monsieur le Président Marc Spautz dit partager les préoccupations exprimées par l'orateur précédent et renvoie au rapport relatif au projet de loi 7511 portant modification de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances en vue d'insérer un chapitre 2ter relatif au traitement de données concernant la santé, qui a été adopté par la Commission des Finances en date du 14 janvier 2025. Ledit rapport constate qu'« [a]u cours des discussions portant sur le présent projet de loi au sein de la Commission des Finances, le « droit à l'oubli » a été évoqué à maintes reprises. Les membres de la Commission des Finances s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un sujet sensible et important et ont pu constater que le ministre des Finances partage ce point de vue. Ils encouragent le Gouvernement à examiner des pistes de renforcement de ce droit à l'oubli, y compris à travers une éventuelle extension de ce droit à d'autres maladies. »

Il est convenu d'associer la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale aux futurs travaux sur le renforcement du droit à l'oubli et sur le transfert des données concernant la santé aux compagnies d'assurance.

*

Suite à une proposition de <u>Monsieur le Président Marc Spautz</u>, il est décidé de continuer la discussion sur une prise en charge holistique des patients atteints d'un cancer en présence de représentants de la Fondation Cancer. Le secrétariat de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale fera le nécessaire pour organiser une telle réunion.

En outre, il est convenu d'organiser une réunion jointe entre la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et la Commission du Travail une fois que le groupe de travail dédié à l'absentéisme aura achevé ses travaux.

3. Divers

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo se réfère au processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites et plus particulièrement au rapport d'évaluation de la consultation publique en ligne « Schwätz Mat ! »³. Il constate que les participants ont soumis 2 022 contributions au total, dont 57 contributions textuellement identiques concernant la durabilité (Nachhaltigkeit) et 734 contributions textuellement identiques concernant la pérennisation du système (Systemsicherung). L'orateur demande des précisions sur la prise en compte de ces contributions identiques dans l'analyse quantitative et qualitative de la consultation en ligne.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez précise que les contributions textuellement identiques ont été prises en compte une fois dans l'analyse qualitative de la consultation en ligne. Pour l'analyse quantitative, le nombre total des contributions identiques a été pris en compte pour autant qu'elles ne proviennent pas de la même adresse électronique. En effet, il faut partir du principe que chaque contribution a été soumise par un individu ayant souscrit au contenu de la contribution originelle. Cette façon de procéder ne relève pas d'un choix politique dans la mesure où le rapport d'évaluation a été rédigé par une agence de conseil spécialisée en la matière selon une méthodologie internationalement reconnue. Les différentes contributions ont permis d'identifier trois thèmes principaux, à savoir l'équité, la durabilité et l'adaptabilité du système des retraites.

<u>Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo</u> se demande si le processus entamé aboutira effectivement à une réforme de l'assurance pension.

Dans sa réponse, <u>Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez</u> rappelle les différentes étapes du processus qui a été lancé par une phase de consultation au mois d'octobre 2024 et qui sera complété par une phase de dialogue à partir de la mi-février 2025. Le Gouvernement a l'intention d'analyser les idées récoltées, de se forger une opinion et de présenter *in fine* des propositions concrètes. Madame la Ministre réitère que le processus de consultation a été lancé dans le but de mener des réflexions sur la pérennité financière du système des retraites qui, selon les données disponibles, ne semble pas être garantie. Elle estime que le Gouvernement n'aurait guère lancé cette discussion s'il n'était pas convaincu que des actions préventives s'imposent afin de garantir la viabilité à long terme du système des retraites.

<u>Madame la Députée Djuna Bernard</u> souhaite obtenir des précisions sur l'organisation du débat de consultation dans le cadre du « *processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites* » que le Gouvernement a demandée en date du 10 janvier 2025.

Monsieur le Président Marc Spautz réplique que les partis de la majorité avaient l'intention d'organiser le débat de consultation mentionné par l'oratrice précédente dans le courant du mois de février 2025. Or, étant donné que les partis de l'opposition ont demandé de mettre à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale les sujets qui seront évoqués lors de ce débat de consultation, il

-

³ https://pensioun.schwätzmat.lu/fr/user-media-library

s'avérera nécessaire de le reporter au mois de mars. La Conférence des Présidents fixera le calendrier précis lors de sa réunion du 16 janvier 2025.

À noter que la prochaine réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale aura lieu le 29 janvier 2025.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Député.e.s Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2024

Concerne : Demande de mise à l'ordre du jour

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément aux dispositions du règlement interne de la Chambre des Député.e.s, la sensibilité politique déi gréng a l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre le point suivant à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et d'y inviter Madame la Ministre :

Prise en charge holistique des patient.e.s atteint.e.s de cancer

La notion de prise en charge holistique fait référence à une approche globale et intégrative de la santé, combinant des soins physiques, psychologiques, ou encore sociaux. Dans le contexte du cancer, cette approche est d'autant plus cruciale parce qu'elle répond aux besoins complexes des patient.e.s à différents stades de la maladie, ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches. Madame la Ministre de la Santé a signalisé, en séance plénière du 21 novembre 2024, l'importance de ce sujet et sa disponibilité à le discuter. Nous aimerions entre autres aborder les points suivants en commission :

- les enjeux spécifiques de la prise en charge multidimensionnelle des patient.e.s atteints de cancer au Luxembourg
- les mesures actuelles et potentielles pour accompagner les thérapies et pour renforcer le soutien psychologique, palliatif et social des patient.e.s
- les stratégies pour améliorer la coordination entre les différents acteurs du système de santé
- les initiatives pour intégrer davantage cette approche globale dans les politiques de santé publique, y compris en matière de formation

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

Sam TANSON

Djuna BERNARD

Présidente de la sensibilité politique

Députée